



Fiche signalétique



Nettoyant XPS CA pour freins et pièces



1. Identification

Nom du produit	Nettoyant XPS CA pour freins et pièces
Code du produit	219701705; MSDS Number: A00732
Autres moyens d'identification	Nettoyant XPS pour freins et pièces.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Nettoyant à freins
Fournisseur(s)	Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) 565 de la montagne Valcourt, Qc JOE 2LO Tél. 819-566-3366 http://xpslubricants.com/
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Canutec: 613-966-6666 Urgence/Emergency: 450-532-2211

2. Identification des dangers

Résumé	DANGER! AÉROSOL INFLAMMABLE! Légèrement irritant pour la peau, les yeux et les voies respiratoires. Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Tenir éloignées des sources de chaleur, d'étincelles ou de flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon.	
 B5  D2B	Classe B5 : Aérosols inflammables Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets	

3. Composition/information sur les composants

Nom Chimique	CAS	Conc.
Acétone	67-64-1	1 - 5 %
Dioxyde de carbone	124-38-9	1 - 5 %
Heptane normal	142-82-5	%

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.

Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR! Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement. Garder la personne au chaud et calme.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Aucune information disponible.
Note au médecin	Aucune information disponible pour ce produit.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO2). Mousse chimique.
Dangers spécifiques du produit	Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression, les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issu de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Essuyer avec un linge et le jeter dans un contenant de déchet approprié. ou Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite, Dustbane) et mettre dans un contenant de récupération approprié.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Tenir éloignées des sources de chaleur, d'étincelles ou de flammes ouvertes. Ne pas vaporiser directement dans les flammes ou sur une source d'ignition. Éviter les températures au-delà de 49 °C. Utiliser dans un endroit bien aéré. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après chaque utilisation et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de	Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.

toutes incompatibilités éventuelles	
Température de stockage	<49°C (120.2°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Acétone: 2500 ppm. Dioxyde de carbone : 40000 ppm. Heptane normal : 750 ppm.			
Dioxyde de carbone	VECD	30000 ppm	54000 mg/m ³	ACGIH , NIOSH, ON, RSST
	VEMP (8h)	5000 ppm	9000 mg/m ³	ACGIH , NIOSH, ON, OSHA, RSST
Acétone	VECD	750 ppm	1800 mg/m ³	AB
		750 ppm	1782 mg/m ³	ACGIH
		500 ppm		BC
		750 ppm	1782 mg/m ³	ON
		1000 ppm	2400 mg/m ³	OSHA
		1000 ppm	2380 mg/m ³	RSST
		750 ppm		SK
	VEMP (8h)	500 ppm	1200 mg/m ³	AB
		500 ppm	1188 mg/m ³	ACGIH
		250 ppm		BC
		250 ppm	590 mg/m ³	NIOSH
		500 ppm	1188 mg/m ³	ON
		750 ppm	1782 mg/m ³	OSHA
		500 ppm	1190 mg/m ³	RSST
		500 ppm		SK
Heptane normal	VECD	500 ppm		ACGIH
		440 ppm	1800 mg/m ³	NIOSH
		500 ppm		ON
		500 ppm	2050 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	400 ppm		ACGIH
		85 ppm	350 mg/m ³	NIOSH
		400 ppm		ON
		500 ppm	2000 mg/m ³	OSHA
		400 ppm	1640 mg/m ³	RSST
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
Mesures de protection individuelle				
Yeux	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux porter des lunettes anti-éclaboussures.			
Mains	S'il y a risque de contact avec la peau porter des gants de Néoprène. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les séchées. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.			
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Porter une chemise à manches longues. Porter un tablier synthétique, au besoin, pour empêcher le contact avec la peau.			
Voies respiratoires	Non requise dans un endroit bien ventilé. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas			

ou fermé et pour un maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques. Les équipements de protection respiratoire doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation approuvée par NIOSH/MSHA.

Pieds

Aucune mesure de protection personnelle n'est nécessaire.



Lunettes de sécurité Gants de nitrile mince

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Aérosol (liquide)	Inflammabilité	Ininflammable.
Couleur	Incolore	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	De cétone/D'hydrocarbures	Point d'éclair	N.Dis.
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	N.Dis.
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	N.Dis.	Densité relative	0.728 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Négligeable dans l'eau	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	N.Dis.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	551 à 690kPa (4132.5 à 5175 mm Hg) @ 21.1 °C (69.98 °F)	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage. Les contenants aérosols deviennent instables au-delà de 49 °C.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Éviter les températures au-delà de 49 °C. Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles.
Matériaux incompatibles	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques


Mesures numériques de la toxicité	Acétone	Ingestion 5245 mg/kg	Souris DL50
		5800 mg/kg	Rat DL50
		Inhalation 30000 ppm/4h	Rat CL50
		18600 ppm/4h	Souris CL50
	Peau	15800 mg/kg	Lapin DL50
	Dioxyde de carbone	Ingestion 200000 ppm/2h	Souris CL50
	Heptane normal	Ingestion >15000 mg/kg	Rat DL50
		Inhalation 103 mg/l/4h	Rat CL50
		Peau >2000 mg/kg	Lapin DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation.		
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer une légère irritation des yeux. L'exposition peut aggraver les problèmes déjà existants aux yeux.	
	Voie cutanée	Peut causer une légère irritation de la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement de la peau, le dégraissage et des dermatites. Le contact avec la peau peut aggraver un problème de peau existant.	
	Voie respiratoire	Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par: des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des faiblesses. une perte de conscience, L'exposition peut aggraver les problèmes respiratoires déjà existants. L'inhalation en grande quantité peut causer l'asphyxie.	
	Voie orale	Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements. Nocif en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement).	
	Cancérogénicité	Non classé comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.	
	Tératogénicité	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets tératogènes.	
	Mutagène	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets mutagènes.	
	Toxicité sur la reproduction	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets sur la reproduction.	
	Immunotoxicité	Aucune information disponible pour ce produit.	
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.		
Danger immédiat pour la vie ou la santé	Acétone: 2500 ppm. Dioxyde de carbone : 40000 ppm. Heptane normal : 750 ppm.		
Autres informations	Aucune information disponible pour ce produit.		

12. Données écologiques


Toxicité écologique	Mélange DL50 N.Dis. - N/Av.
Persistance	Aucune information disponible pour ce produit.
Dégradabilité	Aucune information disponible pour ce produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible pour ce produit.
Mobilité dans le sol	Aucune information disponible pour ce produit.
	Aucune information disponible pour ce produit.

Autres effets nocifs	
----------------------	--

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. Résidus : Mettre le contenant bien fermé dans l'entrepôt de déchets dangereux. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Dépressuriser le récipient vide (videz-le de son gaz propulsant). Disposer du contenant vide comme une ordure domestique. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale.
--	---

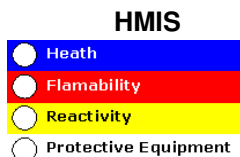
14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS, INFLAMMABLE
Dangers environnementaux	Aucune information disponible pour ce produit.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible pour ce produit.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 2.1
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2012	<u>126</u>
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Réglementé

15. Informations sur la réglementation

Autres réglementations	<p>CANADA :</p> <ul style="list-style-type: none">- Canada LIS et LES : <p>Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS).</p> <ul style="list-style-type: none">- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Dioxyde de carbone (CAS no. 124-38-9).- Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) : Heptane (tous les isomères). <p>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none">- Toxic Substance Control Act (TSCA) : <p>Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.</p> <ul style="list-style-type: none">- EPCRA Section 302/304 Extremely Hazardous Substances: Aucune substance n'est répertoriée.- SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers : Danger, aiguë (effets immédiats sur la santé).
-------------------------------	--

Risque de pression.
 Danger de d'incendie.
 - EPCRA Section 313 Toxic Chemicals :
 Aucune substance n'est répertoriée.
 - CERCLA Hazardous Substances :
 Acétone (CAS no. 67-64-1) RQ 5000 Lbs.
 - CAA 112(r) Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention :
 Aucune substance n'est répertoriée.
 - Clean Air Act (CAA) 112b Hazardous Air Pollutants (HAP):
 Aucune substance n'est répertoriée.
 - Clean Water Act 307(a) Priority Pollutants:
 Aucune substance n'est répertoriée.
 - Californie Proposition 65 :
 Aucune substance n'est répertoriée.



Système général harmonisé



Aérosols inflammables (Catégorie 1)
 Irritation oculaire (Catégorie 2B)

DANGER

H222 : Aérosol extrêmement inflammable
 H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
 H320 : Provoque une irritation des yeux
 P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
 P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 : Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 P280 : Porter des gants et un équipement de protection des yeux.
 P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
 P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)

Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) 2014-02-06

Version

01

Autres informations

Référence :
 - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html>
 - Service du répertoire toxicologique de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), <http://www.reptox.csst.qc.ca>
 - OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, <http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx>
 - Bases de données, Institut National de Recherche et de Sécurité, <http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd.html>

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA: American Industrial Hygiene Association
HMIS: Hazardous Materials Identification System
NFPA: National Fire Protection Association
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée